

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'HOSTELLERIE DE LA TOUR
Vendredi 13 mai 2022

Séance tenue au siège social de l'association, 7 rue du Commerce 58190 MONCEAUX-Le-COMTE

L'an deux mille vingt-deux et le 13 mai à 20H00, les personnes signataires de la présente qui sont les membres de l'association Hostellerie de la Tour se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de l'association, à l'effet de statuer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous.

Madame Gertrude DODART, présidente après avoir validé les pouvoirs et la feuille de présence, déclare que les conditions sont réunies pour tenir l'assemblée générale ordinaire annuelle.

La secrétaire, Lilia MEDJEBER donne lecture du compte rendu relatif à l'activité passée et aux perspectives d'avenir et lit l'ordre du jour.

La présidente Gertrude DODART soumet aux adhérents les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, et validés en CA le 1^{er} mars 2022, elle donne lecture du rapport financier et présente les budgets prévisionnels.

ORDRE DU JOUR

- 1- Présentation du rapport d'activité 2021
- 2- Présentation du bilan financier 2021
- 3- Présentation des perspectives 2022 et du budget prévisionnel
- 4- Quitus au président
- 5- Elections du Conseil d'administration et validation du bureau
- 6- Questions diverses : convention de mise à disposition de locaux et terrain

APRES UN ECHANGE DE VUES, LES RESOLUTIONS SUIVANTES SONT ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

Le rapport financier et le rapport d'activité tels qu'ils sont présentés à l'assemblée sont adoptés à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les membres de l'assemblée générale ordinaire après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2021 les approuvent et donnent à la Présidente et à la Trésorière quitus pour leur gestion passée. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 font ressortir un résultat net comptable de zéro, aucune affectation n'est à effectuer. Le projet et le budget prévisionnel 2022 sont validés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La composition du conseil d'administration et du bureau telle qu'elle est présentée par la présidente, et telle qu'elle résulte du conseil d'octobre est validée. Aucune personne ne souhaite candidater à ce poste. Cette décision est prise à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La convention de mise à disposition de locaux et terrain entre la propriétaire et l'association est validée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par la Présidente et le Secrétaire.

La présidente

Gertrude DODART



La secrétaire

Lilia MEDJEBER

